

Master 1 DROIT/AES

Examens du 2^e semestre 2012/13
Session 1

MÉDIA
DROIT

Approches du Développement Durable

Anne ROZAN & Marie-Pierre CAMPROUX

Note : Il est important de soigner la rédaction.

Barème indicatif

Question 1 : (5 points)

Définissez les trois principes qui encadrent le droit de l'environnement et pour chacun, donnez un exemple concret et actuel d'application

Question 2 : (2 points)

Donnez une définition de l'externalité. Donnez des exemples.

Question 3 : (1 point)

Donnez la définition d'une allocation pareto-optimale.

Question 4 : (12 points)

Qu'est-ce que le développement durable ?

Afin de répondre à cette question, il est important de montrer l'évolution de la pensée au cours du temps, ainsi que les controverses.

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : Néant

Matériel autorisé : Néant